



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

DBL/MT  
**Accréditation d'ONG**

ICH-09 – Formulaire

Reçu  
Le 10  
N° 376

**DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON  
GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES  
AUPRES DU COMITE**

**DATE LIMITE 30 AVRIL 2021**

*Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :*

*<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>*

**1. Nom de l'organisation**

**1.a. Nom officiel**

*Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).*

Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA

**1.b. Nom en français ou anglais**

*Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.*

Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA

**2. Coordonnées de l'organisation**

**2.a. Adresse de l'organisation**

*Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).*

Organisation : Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA

Adresse : Foumban, Palais des Rois Bamoun B.P 121 Foumban

Numéro de téléphone : +237 677549069 / +237 697052988

Adresse électronique : fondationmomafon@gmail.com

Site web : www.fondationmomafon.net

Autres informations pertinentes : momarabjo@yahoo.fr / n\_bachirou@yahoo.com

## 2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	Mme
Nom de famille :	MAMBOUNE NJOYA
Prénom :	Rabiatou
Institution/fonction :	Présidente
Adresse :	Foumban, Palais des Rois Bamoun B.P 121 Foumban
Numéro de téléphone :	+237 677549069 / +237 697052988
Adresse électronique :	momarabjo@yahoo.fr
Autres informations pertinentes :	fondationmomafon@gmail.com

## 3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

<input checked="" type="checkbox"/> local
<input checked="" type="checkbox"/> national
<input checked="" type="checkbox"/> international (veuillez préciser :)
<input checked="" type="checkbox"/> dans le monde entier
<input type="checkbox"/> Afrique
<input type="checkbox"/> États arabes
<input type="checkbox"/> Asie & Pacifique
<input type="checkbox"/> Europe & Amérique du Nord
<input type="checkbox"/> Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

## 4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Notre Fondation a été créée en 2001 et légalisée le 10 octobre 2006, elle avait pour objectifs de promouvoir le rayonnement et la vulgarisation de la production littéraire de la Princesse Rabiatou NJOYA, la promotion de la culture Bamoun en particulier et Camerounaise en générale, contribuer dans la limite de ses moyens au développement social du Département du Noun en particulier et

du Cameroun en Général à savoir : l'appui aux personnes âgées, aux enfants de la rue et aux orphelins du VIH/SIDA: Jusqu'à lors quelques unes de nos activités portaient sur une composante essentielle du PCI.

C'est pourquoi l'Assemblée Générale de notre Fondation a décidé d'étendre ses activités à l'ensemble des domaines du PCI.

Cette modification importante entre en ligne droite de la ratification par le Cameroun de la convention 2003 sur la sauvegarde du Patrimoine Culturel et immatériel.

## 5. Objectifs de l'organisation

*Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.*

*400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.*

- Sauvegarde du PCI au Cameroun
- Promouvoir la Culture Bamoune et Camerounaise
- Plaidoyer pour la mise en place de listes nationales PCI
- Vulgariser la convention de 2003 sur le plan local et national
- Accompagner les communautés, les groupes et les individus détenteurs des savoirs et savoir-faire sur le PCI
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes pour la sauvegarde du PCI à savoir : l'Etat, la société civile, les partenaires, les communautés pour la prise en compte du PCI dans leurs activités des développements.
- Trouver des voies et moyens pour l'amélioration du niveau de vie des communautés
- Valoriser le génie culturel et traditionnel
- Promouvoir l'artisanat, l'art et la culture dans sa globalité
- Promouvoir les savoirs faits transmis oralement



## 6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

### 6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

<input checked="" type="checkbox"/> traditions et expressions orales
<input checked="" type="checkbox"/> arts du spectacle
<input checked="" type="checkbox"/> pratiques sociales, rituels et événements festifs
<input checked="" type="checkbox"/> connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
<input checked="" type="checkbox"/> savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
<input checked="" type="checkbox"/> autres domaines – veuillez préciser : la littérature, protection de l'environnement, évènements intellectuels, eco-tourismes, ect...

### 6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

<input checked="" type="checkbox"/> identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
<input checked="" type="checkbox"/> préservation, protection
<input checked="" type="checkbox"/> promotion, mise en valeur
<input checked="" type="checkbox"/> transmission, éducation formelle et non formelle
<input checked="" type="checkbox"/> revitalisation
<input type="checkbox"/> autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

### 6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

<p>Notre Fondation a déjà eu par le passé à organiser plusieurs activités qui cadrent avec la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité au x rangs desquelles:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'organisation des colloques international sur le thème du NGUON, Grandes Journées Culturelles, Traditionnelles et Economiques du peuple Bamoun;</li><li>- l'organisation des conférences débats, des ateliers sur les thématiques en liens avec les PCI</li><li>- la préparation du dossier d'inscription du NGUON : Rituels sacrés autour du Mfon pour son inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité;</li></ul>
--



- les activités de sensibilisations sur la Convention de 2003 que nous organisons dans le cadre de cérémonies diverses : (mariages, fêtes religieuses) rencontre politique le principe est basé sur

- La promotion d'une cérémonie de danse traditionnelle "KPALUM et MEDUH" Les chants utilisés sont simples en terme de poésie et varient selon les circonstances, les paroles utilisées comportent des mots de sensibilisation pour la vulgarisation de principes de sauvegarde des PCI. Ces cérémonies sont souvent l'occasion de présenter des formes d'habillement, de coiffures et de maquillages traditionnels.

- Le YAP LAHLET en pays Bamoun est une cérémonie très connue, elle est utilisée lors de nombreuses cérémonies de mariages car elle possède beaucoup de vertus traditionnelles et culturelles (l'art vestimentaire, culinaire et musical). Cette cérémonie a même plusieurs significations.

- Revalorisation de la fête du NJA (Fête de la beauté) et promotion de l'art Bamoun. Il s'agit de relancer l'exposition de l'esthétique et de l'agréable, de rivaliser l'élégance et l'originalité. Un Bamoun peut mourir de faim et oublier de se soigner pourvu que son "look" soit des plus présentable. Le problème majeur identifié est la disparition du "NJA" qui a connu de beaux jours jusqu'à la pénétration de l'islam et de l'installation du colonialisme; il est question de faire revivre cette cérémonie qui avait sa raison d'être en menant des activités suivantes:

1) la sensibilisation des autorités traditionnelles et de la population en général sur le bien fondé de cette fête;

2) la formation des hommes et des femmes à la fabrication des masques et des tenues pour cette fête:

- la fabrication des masques en bois;

- la fabrication des masques en bronze

- la confection des masques en textiles en vue d'y poser les plumes d'oiseaux, les perles et les cauris.

L'objectif de cette fête est de faciliter la revalorisation de la fête du "NJA" et ensuite d'alterner la périodicité du Nguon avec celle du NJA.

#### **6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation**

*Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.*

*250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.*

Notre Fondation a les compétences dans l'organisation des activités d'émulation intellectuelles telles que les colloques, les conférences débats, les ateliers de formations et d'information, l'organisation des séances d'exposition. Pour réaliser ces activités, nous faisons appel à nos personnels et membres de la Fondation dont les compétences et qualifications sont multiples et variées notamment:

- La Princesse Rabiadou NJOYA: Présidente Fondatrice, elle est Officière de l'ordre de la valeur du Cameroun. Fille du feu Sultan Njimoluh NJOYA Roi des Bamoun et de la Reine MEWOUO Alima, la princesse Rabiadou NJOYA est née le 15 octobre 1945 au Palais des Rois Bamoun de Foumban. Rabiadou NJOYA est Momafon Shût (co-héritière) du trône Bamoun depuis le 09 août 1992. Écrivaine ; poétesse, chercheuse et enseignante des langues étrangères. Elle a travaillé comme fonctionnaire internationale jusqu'en 2007 date à laquelle elle a pris sa retraite pour s'intéresser essentiellement à la fonction de Présidente du Comité de Gestion de la Radio Communautaire du Noun (RCN). Actuellement elle apporte son concours à la gestion de la Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA.

- Monsieur KPOUMIE NJOYA Abdoul Aziz: Président en Exercice, il est administrateur civil Principal ayant exercé pendant plusieurs années dans la Fonction Publique Camerounaise, actuellement Sous Prefet de l'Arrondissement de NJOMBE-PENJA situé dans la Région du LITTORAL au Cameroun.

- Bachirou NJOYA: Secrétaire Général, détient un diplôme d'ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses, fervent défenseur de l'environnement et de la protection des us et coutumes africains. Bachirou NJOYA a à son actif plusieurs conférences, colloque et débats thématiques ainsi que des ateliers organisés pour la promotion de la culture Bamoun. Après des études primaires et secondaires au Cameroun, Bachirou NJOYA réussit avec brio, le concours d'entrée à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang où il obtient tour à tour son diplôme d'Ingénieur des Travaux des métiers du Bois, de l'Eau et de l'Environnement, puis son diplôme d'Ingénieur de Conception des Eaux, Forêts et Chasse. Bachirou NJOYA est un homme connu dans le secteur de la société civile où il a mené des travaux de recherches sur la gouvernance forestière et l'investigation en technique forestière au Cameroun et dans le Bassin du Congo.

## 7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

*Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.*

*400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.*

Des expériences de consultation et de sensibilisation avec les communautés notamment les séances d'information et de formation en vue de préparer le dossier d'inscription du festival NGUON sur la liste du patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité organisées par notre Fondation ont permis de contacter les communautés, les groupes ainsi que les individus détenteurs de différents éléments de Patrimoine Culturel Immatériel (PCI).

A l'occasion de ces activités (mariages cérémonies...), nous expliquons aux détenteurs des PCI et aux autres membres de la communauté l'importance de la convention 2003 que notre pays a ratifiée et le rôle central que jouent les communautés dans les différentes étapes de la sauvegarde (sensibilisation, définitions, identification du Patrimoine Culturel Immatériel). Un accent particulier est accordé au rôle que jouent les femmes et les jeunes qui pratiquent ces éléments.

Nos actions portent souvent sur les femmes et les jeunes detentrices de la culture qu'elles transmettent aux générations.

Les paroles des chants choisies à ces occasions comportent des références pour la sauvegarde du PCI, ce qui constitue un outil très populaire pour la diffusion de messages de sensibilisation.

Constatant le manque en matière de vulgarisation de la convention 2003. Nous travaillons sur un ensemble d'outils de communications dans les langues nationales (Me mi ka, Bamoun et Shumom) dont la réalisation d'un guide simplifié facilement accessible pour les communautés, qui donne les réponses aux questions que se posent les communautés conformément à l'esprit de la convention. D'autres outils ont été développés notamment: dépliants, affiches, banderoles...

## 8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation



Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.**

### 8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

### 8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »


### 8.c. Durée d'existence et activités


Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

## 9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom :	MAMBOUNE NJOYA Rabiato
Titre :	Présidente
Date :	16/04/2020
Signature :	





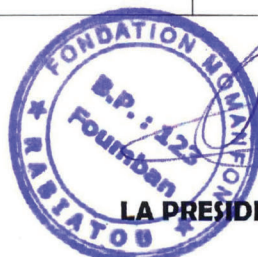


## FONDATION PRINCESSE MOMAFON RABIATOU NJOYA

Siège Social : Fouban - Reconnaissance Juridique - Récépissé N° 365 bis/RDA/F.32  
Compte bancaire : 1002 00044 90000760359-20 –S.C.B. Agence de Foubot

### LISTE DES MEMBRES

N°	Noms et Prénoms	Titres	Fonction
01	Princesse Momafon Rabiadou NJOYA	Ecrivaine Dramaturge	PRESIDENTE FONDATRICE
02	KPOUMIE NJOYA ABDOU AZIZ	Administrateur Civil Principal	PRESIDENT EN EXERCICE
03	NKOUOTOU NGOUNGOURE AICHETOU	Inspecteur des DOUANES	VICE PRESIDENTE
04	BACHIROU NJOYA	Ingénieur des Eaux et Forêts	SECRETAIRE GENERAL
05	CHOH ADAMA épouse Mama	Agent de la Comptabilité	SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
06	PAMBOUNDAM AMAM	Ingénieur Polytechnique	CONSEILLER TECHNIQUE
07	Me AMED TIJAN KOUOTOU	Avocat International	CONSEILLER JURIDIQUE
08	PANCHA Alassa	Expert Comptable	TRESORIER GENERAL
09	FOCHIVE MOUCHIPOU Moussa	Commissaire Divisionnaire	MEMBRE
10	MAMA TAGAM	Enseignant-Universitaire	MEMBRE
11	Dr. NDAM RAHIM ABDOU SEID	Médecin	MEMBRE
12	KPOUMIE CHANDINI Abdou Salam	Inspecteur de Police	MEMBRE
13	LOUMGAM épouse Seidou	Ménagère	MEMBRE
14	FAKUE Iliassou	Chef d'Agence de Transport	MEMBRE
15	NJAPDOUNKE PASMA	Infirmière	MEMBRE



**LA PRESIDENTE-FONDATRICE**

*L'autre d'abord et avec le sourire*

B.P.123 Fouban-Cameroun-Site Internet : [www.fondationmomafon.net](http://www.fondationmomafon.net)  
E-mail : [fondationmomafon@gmail.com](mailto:fondationmomafon@gmail.com)--Téléphone: (+237) 697052988 / 670895201



---

## FONDATION PRINCESSE MOMAFON RABIATOU NJOYA

---

Siège Social : Fouban - Reconnaissance Juridique - Récépissé N° 365 bis/RDA/F.32

Compte bancaire : 1002 00044 90000760359-20 -S.C.B. Agence de Foubot

---

### **REAMENAGEMENT DU BUREAU EXECUTIF DE LA FONDATION PRINCESSE MOMAFON RABIATOU NJOYA ANNEE 2018**

**PRESIDENTE –FONDATRICE:** Princesse Momafon Shût Rabiato NJOYA

**PRESIDENT EN EXERCICE:** Monsieur KPOUMIE NJOYA ABDOU AZIZ

### **BUREAU EXECUTIF**

**VICE PRESIDENTE:** Mme KOUOTOU NGOUNGOURE AICHETOU

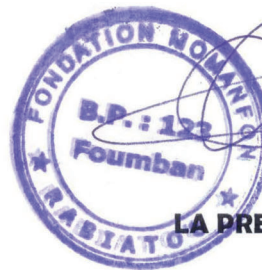
**SECRETAIRE GENERAL:** Monsieur Bachirou NJOYA

**SECRETAIRE GENERAL Adjoint:** Mme CHOH Adama épouse MAMA

**TRESORIER GENERAL:** Monsieur PANCHA Alassa

**CONSEILLER JURIDIQUE:** Me Amed TIJAN KOUOTOU

**CONSEILLER TECHNIQUE:** Monsieur PAMBOUEM Mama



**LA PRESIDENTE-FONDATRICE**

*L'autre d'abord et avec le sourire*

---

**B.P.123 Fouban-Cameroun-Site Internet : [www.fondationmomafon.net](http://www.fondationmomafon.net)  
E-mail : [fondationmomafon@gmail.com](mailto:fondationmomafon@gmail.com)--Téléphone: (+237) 697052988 / 670895201**

---



## RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

Le Préfet du Département du Noun soussigné, donne aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration d'association conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association.

**Dénomination** : Fondation Princesse MOMAFON RABIATOU NJOYA

**Objectifs** : Promouvoir le rayonnement et la vulgarisation de la production littéraire de la Princesse Rabiadou NJOYA, la promotion de la Culture Bamoun en particulier et Camerounaise en général. Contribuer dans la limite de ses moyens au Développement Social du Département du Noun en particulier et du Cameroun en général : à savoir : L'appui aux personnes âgées, aux enfants de la rue et aux orphelins du VIH/SIDA.

**Siège social** : Immeuble MOMAFON SHUT-FOUMBAN.

**Bureau Actuel et adresses des membres :**

- Présidente Fondatrice : Princesse Rabiadou NJOYA MOMAFON
- Président Exécutif : Monsieur Abdoul Aziz KPOUMIE NJOYA
- Vice-Présidente : Mme POUMIE Fadimatou épouse LUISKIMA
- Secrétaire Général : Monsieur KPOUMIE CHANDINI ABDOU Salam
- Trésorier : Monsieur MEFIRE Seidou
- Commissaire aux Comptes : Monsieur NJIKAM Mama
- Cinq (5) Conseillers

Le présent récépissé de déclaration qui confère à cette Association la personnalité juridique nécessaire pour son fonctionnement, est établi et délivré aux intéressés pour servir et valoir ce que de droit./-

**AMPLIATIONS :**

- MINATD/YAOUNDE
- GOUVERPOU/BAFOUSSAM
- COCOMGEND/FOUMBAN
- COMSPECIAL/FOUMBAN
- INTERESSEE
- DOSSIER
- CHRONO/ARCHIVES.-

Foumban, le  
Le Préfet,

10 OCT 2006



*Ngapés Bilong Dioudonné*



# STATUT DE LA FONDATION PRINCESSE MOMAFON RABIATOU NJOYA



## **TITRE I : DE LA CREATION DENOMINATION - OBJECTIFS**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est créé à Fouban une association apolitique et à but non lucratif régie par la loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté d'association.

### **Article 2 :**

L'association ainsi créée est dénommée "Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA".

### **Article 3 :**

Les emblèmes de la "Fondation" sont constituées de la **DEVISE** et du **LOGO**.

- la devise est : **"l'autre d'abord" et avec le sourire**
- Son logo est : "une colombe volante transportant un colis qui contient des œuvres artistiques, culturelles, littéraires, humanitaires et sociales"

Sur un fond de ciel bleu surplombant une montagne.

### **Article 4 :**

Le siège de la "Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA" est fixé à Fouban au lieu dit "immeuble Momafon Shùt".

### **Article 5 : La fondation a pour objectif**

#### ***1- Sur le plan culturel***

Le rayonnement et la vulgarisation de la production littéraire de la Princesse Rabiadou NJOYA.

- Promotion de la culture Bamoun en particulier et camerounaise en général.

#### ***2- Sur le plan social***

- Contribuer dans la limite de ses moyens au développement social du département du Noun en particulier et du Cameroun en général ; à savoir :

- Assurer l'appui aux personnes âgées, aux enfants de la rue et aux orphelins du VIH SIDA.



- Aide aux handicapés physiques et mentaux et aux personnes vulnérables.

- Participer activement à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

## **TITRE II- DE L'ADHESION DES DROITS DES MEMBRES**

### **Article 6 :**

Peut adhérer à la "Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA" toute personne de nationalité Camerounaise ou étrangère de bonne moralité, résidant au Cameroun ou à l'Etranger, coptée par la Présidente fondatrice ou par trois membres de la fondation et admis par l'Assemblée Plénière qui accepte les dispositions du présent statut.

### **Article 7 :**

Les membres fondateurs ont un statut particulier et leur avis compte.

### **Article 8 :**

Tout membre de la "Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA" a le devoir de :

- s'acquitter dans les délais convenus de ses frais d'inscription et de secours
- œuvrer **sincèrement** pour la réalisation des objectifs de la "Fondation"
- participer activement aux diverses activités organisées par la "Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA".

### **Article 9 :** Tout membre de la "Fondation" a le droit de :

- participer à l'adoption des délibérations au sein de la "Fondation" pendant l'Assemblée Plénière
- se porter candidat aux différents postes de responsabilité prévus par les instances de direction de la "Fondation" sous réserves de certaines restrictions prévues par le règlement intérieur.

### **Article 10 :**

Les devoirs et droits des membres ci-dessus énumérées peuvent faire l'objet de certaines restrictions liées à certaines dispositions précisées dans le règlement intérieur.

### **Article 11 :**

*1- La qualité de membre de la "Fondation" se perd par démission, par exclusion, par non paiement des droits pendant deux exercices et en cas de décès.*





*2- Les modalités de démission et d'exclusion sont précisées par le règlement intérieur.*

### TITRE III- DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

#### **Article 12 :**

Les organes dirigeants de la "Fondation Princesse Momafon Rabiadou NJOYA" sont :

- 1- L'Assemblée Plénière
- 2- Le Conseil d'Administration
- 3- Des Commissions spécialisées

#### **CHAPITRE 1 : L'ASSEMBLEE PLENIERE (A.P.)**

#### **Article 13 :**

L'Assemblée plénière est l'organe délibérant de la fondation ; elle est composée de tous les membres régulièrement inscrits dans le Registre de la "Fondation" jouissant de leurs droits statutaires prévus à l'article 8 ci-dessus.

#### **Article 14 :**

***1- L'Assemblée plénière est chargée de :***

- Arrêter les grandes orientations de la "Fondation"
- Elire les membres du Conseil d'Administration
- Approuver, modifier et compléter le cas échéant le statut et le règlement intérieur de la "Fondation".

***2- Les décisions de l'Assemblée Plénière sont prises soit par voie de consensus soit par voie de vote à la majorité simple en cas de partage de voie, celle de la Présidente d'Honneur est prépondérante.***

#### **CHAPITRE 2 : DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A)**

#### **Article 15 :**

***1- Le conseil d'administration est l'organe exécutif de la "Fondation, il est chargé :***

- d'exécuter les décisions de l'Assemblée plénière
- de veiller au respect des dispositions du statut et du règlement intérieur





## **2- Le Conseil d'Administration comprend :**

- Un Président ;
- Un Vice-Président ;
- Un Secrétaire Général ;
- Un trésorier ;
- Un Commissaire aux Comptes ;
- Cinq (05) Conseillers.

### **Article 16 :**

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de quatre (04) ans renouvelable.

## **CHAPITRE 3 : LES COMMISSIONS SPECIALISEES (C.S).**

Il est crée au sein de la fondation des commissions spécialisées dont les tâches seront spécifiées en fonction des besoins.

## **TITRE IV : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

### **Article 17 :**

La dissolution de la "Fondation" ne peut être décidée que par l'Assemblée Plénière, après avis motivés du Conseil d'Administration.

### **Article 18 :**

Le présent statut dont les modalités d'application sont précisées par le règlement intérieur a été adoptée par l'Assemblée plénière du 24 Juin 2006.

Fait à Foumban, le 24 Juin 2006

**La Présidente Fondatrice**



Princesse Rabiatou Njoya  
Ecrivain Dramatuge  
699 839 325 - 677 514 669 - 661 879 916  
#ommarabjo@yahoo.fr

**Le Président Exécutif**



KPOUMIÈ NJOYA Abouvi Agbo

**Le Secrétaire Général**



Bachirou NJOYA